

DocuSign Envelope ID: BCA8F6D6-2CBD-4E7D-9945-229936E91DBE

**Lettre d'intention en vue de mettre en place un pâturage d'ovins sur la centrale photovoltaïque au sol de Château-Garnier**

**Entre les soussignés :**

Technique Solaire, société à responsabilité limitée au capital de 90.000 € dont le siège social est au 26 rue Annet Segeron, 86580 Poitiers-Biard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 509 307 450,

Ci-après « Technique Solaire»,

Et :

Monsieur François MIGNON, exploitant agricole des parcelles contiguës aux parcelles engagées dans la réalisation du projet photovoltaïque sur la commune de Château-Garnier dans le département de la Vienne.

Ci-après l'« Eleveur »

**1. Objet de la lettre d'intention**

Les parties « Technique Solaire et L'Eleveur » s'engagent d'un commun accord à mettre en place un pâturage d'ovins au droit de la zone du projet photovoltaïque pour une durée de 30 ans, renouvelable autant de fois que les Parties le souhaiteront.

La présente lettre sera formalisée sous forme de contrat dans un délai de 3 ans à compter de la délivrance du permis de construire et au plus tard à la date de mise en service de la centrale.

**2. Eléments essentiels de la convention appelée à être conclue**

En vue d'établir la convention, il est d'ores et déjà convenu entre les parties :

L'Eleveur s'engage à :

- Faire paître un troupeau ovin dans le périmètre de la centrale photovoltaïque au moins 6 mois par an, dont un passage au moment de la reprise de la végétation (entre avril et juin), en fonction de la météorologie et de la présence suffisante d'herbe pour nourrir les animaux ;
- S'assurer que les animaux aient toujours un accès à l'eau en fournissant des bacs à eaux régulièrement approvisionnés par ses soins ;
- S'assurer que les ovins introduits sur le site photovoltaïque soient :
  - En conformité avec les exigences de la réglementation sanitaire (identification, vaccinations, exemption de brucellose et de gale),

<sup>DS</sup>  
F

FNL

DocuSign Envelope ID: BCA8F6D6-2CBD-4E7D-9945-229936E91DBE

- Convenablement nourris et soignés, propres, tondus au-moins une fois par an, ne présentant pas de lésions traumatiques corporelles mettant en danger le pronostic vital de l'animal et qu'ils soient sains et indemnes de maladie ;

Technique Solaire s'engage à :

- A faciliter la co-activité de pâturage d'ovins et d'exploitation de la centrale (portail supplémentaire, augmentation de la hauteur minimale des panneaux PV ...);
- A mettre en place dans le périmètre de la centrale une conduite d'eau
- A soutenir techniquement l'Eleveur dans la mise en œuvre du pâturage ;
- Prendre à sa charge, le cas échéant, une partie des frais de réalisation de la prairie sur les parcelles du projet ainsi que des études nécessaires à la mise en place de cette prairie.
- A la suite du chantier, à combler toutes déformations du terrain liées aux engins de chantier.

### 3. Divers

Le développement des projets de production d'énergies renouvelables est relativement long.

En tenant compte des délais d'instruction et en fonction :

- De l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc photovoltaïque de Château-Garnier purgées de tous recours ;
- De la levée de toutes les conditions suspensives mentionnées dans la promesse de bail emphytéotique établie entre Technique Solaire et le propriétaire foncier.

Les Parties conviennent d'ores et déjà de conclure la lettre à la mise en service de la centrale et au plus tard dans un délai de dix ans (10) de la signature des présentes par les Parties.

Les engagements des parties sont caducs en cas de non réalisation de la centrale photovoltaïque au sol.

La présente lettre d'intention est soumise au droit français.

Fait en 2 exemplaires, le 15/04/2021

Signatures

**TECHNIQUE SOLAIRE**

DocuSigned by:  
**FERRARI**  
0949BAF1F9E14D3...

**L'ELEVEUR**

28/04/2021

